

Compte-rendu de la CAPL du 22 octobre 2010 (Filière Fiscale) **Préparation de la sélection par liste d'aptitude au grade de contrôleur- Année 2011.**

Cette année, la Direction du Morbihan a proposé 8 agents sur la liste dite des « excellents » candidats (liste A) et 7 agents sur la liste dite des « très bons » candidats (liste B).

La Direction justifie ses choix par la stricte application des critères nationaux :

-d'abord celui de l'âge : un candidat âgé de moins de 43-44 ans n'a aucune chance d'obtenir la promotion de C en B même s'il est « excellent » ;

-puis celui de la notation : pour espérer être sélectionné dans la liste A , il faut avoir obtenu au moins 2 fois (et de préférence 3 fois) une variation de + 0,06 sur les notations des cinq années précédentes.

La Direction a également souligné que l'investissement personnel en tant que formateur (formation professionnelle) pouvait jouer en faveur de la sélection d'un candidat sur les listes A et B.

Si les agents classés « à revoir » le souhaitent, la Direction est d'accord pour les recevoir et leur expliquer les raisons de leur « classement ».

A cette occasion, elle a rappelé que le fait d'être sur la liste B ne garantissait en aucun cas le passage en liste A les années suivantes. Le candidat est réévalué chaque année sur la base des seuls critères nationaux : un candidat peut arriver directement sur la liste A comme stagner indéfiniment sur la liste B ou même en sortir s'il ne répond plus aux critères exigés.

Précision pour les agents proches de la retraite : cette année la DG a concédé une petite ouverture en acceptant que soient présentés quelques candidats de + de 57 ans jugés « excellents ».

La CGT FINANCES PUBLIQUES a réaffirmé ses positions :

-elle regrette encore une fois l'absence de transparence dans le traitement des listes d'aptitudes : les rapports du Directeur sur l'évaluation des candidats ne sont transmis aux Organisations Syndicales que pour ceux classés « excellents » : rien pour les autres ! Nous réclamons donc, comme chaque année, d'avoir la possibilité d'accéder à tous les rapports.

-On constate une fois de plus l'importance de la notation dans ce processus de sélection pour le passage de C en B. D'où l'attention particulière que chaque candidat à la liste d'aptitude doit apporter à l'évolution de sa note : nous vous rappelons que l'appel de note est un droit qu'il ne faut pas hésiter à utiliser !

Enfin nous avons insisté sur le fait qu'il n'est pas question pour la CGT de comparer et d'opposer les agents entre eux, cette responsabilité incombant à l'administration (cf déclaration liminaire).

C'est pourquoi les élus de la CGT Finances Publiques du Morbihan n'ont pas pris part au vote.

Snui/Sud: abstention, CFDT:abstention.